



Compte Rendu sommaire

BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 07 AVRIL 2011

Le Président Jean-Paul Vadot déclare la séance du bureau communautaire ouverte à 19 h 30.

Présents : Janine Anceau, Jean Marie Boisselier, Michel Bourdon, Dominique Girard, Hombeline Hélie- Barbié, Raoul Langlois, Claude Lapostolle, Jean Pierre Morin, Serge Perron, Jean-Paul Vadot, Joël Vadot, Cédric Vautier.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Jean Pierre Morin

Le travail du Bureau Communautaire se déroule suivant les points prévus à l'ordre du jour suivant :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNE DE CHAMPDÔTRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la nouvelle convention de mise à disposition de biens de la commune de Champdôtre à la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION N° 2

CULTURE

ADOPTION DES TARIFS POUR LES COURS DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs pour les cours de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse.
- Précise que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2011 dans les conditions et selon les modalités d'application prévues par le Règlement Intérieur de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION N°3

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION CADRE DE FORMATION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention-cadre de formation entre la Communauté de Communes et le Centre National de la Fonction Publique territoriale (Bourgogne) pour l'année 2011,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N°4

ENFANCE JEUNESSE

RELAIS PETITE ENFANCE / FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS/ CONVENTION AVEC LE GRETA 21

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention passée avec l'antenne d'Auxonne du GRETA 21 pour une formation aux gestes de premiers secours destinée à dix professionnels de la petite enfance intervenant au sein du Relais Petit Enfance Itinérant, d'un montant total de 1092 euros.
- Autorise le Président à la signer ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

QUESTION N°5

ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC LA SOCIETE H2OPLUS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES, ET DECHETS RECYCLABLES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention entre la Communauté de Communes et la société H2OPLUS, sise à 21130 Auxonne (Port de Plaisance), portant sur la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, des déchets recyclables.
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N°6

ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention entre la Communauté de Communes et la société Lyonnaise des Eaux portant sur la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés.
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N°7

ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC L'HOPITAL D'AUXONNE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES, ET DECHETS RECYCLABLES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention entre la Communauté de Communes et l'hôpital d'Auxonne, portant sur la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, des déchets recyclables.
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N°8

ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC LA MAISON DE RETRAITE MOUSSIER A ATHEE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES, ET DECHETS RECYCLABLES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention entre la Communauté de Communes et la Maison de Retraite Moussier, sise à 21130 Athée, portant sur la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, des déchets recyclables.
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Le lundi 11 avril 2011,

Le Président

Jean-Paul Vadot

